



Guide des inscriptions individuelles en ligne

Comme les années passées, vous ne recevrez plus de dossier papier pour vous inscrire au Congrès. Plus en accord avec nos principes communs en matière de développement durable et d'utilisation raisonnée des ressources, ce dispositif est surtout plus simple, plus souple et plus rapide d'utilisation pour vous. Vous pourrez ainsi, à tout moment de la procédure, suivre votre inscription et en modifier les éléments selon vos besoins. Et surtout, ce dispositif vous permettra d'imprimer immédiatement votre badge, ce qui facilitera votre entrée au Congrès et vous permettra, en cas d'utilisation du dispositif de réduction SNCF, de disposer d'un justificatif à présenter aux contrôleurs pendant votre voyage.

Les frais d'inscription par congressiste sont maintenus cette année à 95 euros et seront facturés à la collectivité.

Bien évidemment, l'équipe dédiée à l'organisation du Congrès de l'AMF se tient à votre disposition pour vous accompagner autant que de besoin par téléphone au 01.44.18.14.33 ou par courriel à l'adresse suivante : <u>congres@amf.asso.fr</u>

Avant de commencer, de quoi avez-vous obligatoirement besoin pour vous inscrire :

- D'une connexion Internet
- De vos paramètres d'identification à l'espace « adhérent » du site de l'AMF
- D'un téléphone pour la réception d'un SMS

Une fois ces conditions remplies, consultez les trois étapes simples page suivante.

Etape 1 – Connexion à la page dédiée du site Internet de l'AMF et sécurisation de la connexion :

A partir de la page du congrès, en cliquant sur le bouton menant aux inscriptions à cette adresse : https://www.amf.asso.fr/congres/

Vous y trouverez aussi un lien vous permettant de procéder à un renvoi de votre identifiant et de votre mot de passe.

Etape 2 – Inscription au Congrès :

- a) Une page « Inscription au 104^e Congrès » s'affiche et répartit les membres déjà enregistrés de votre collectivité entre « Non-inscrits pour l'année 2022 » et « Inscrits pour l'année 2022 »
- b) Cliquez sur votre nom dans la liste « Non-inscrits pour l'année 2022 ». Il vous est alors demandé de renseigner quelques champs dont certains sont obligatoires comme l'adresse courriel et d'autres utiles notamment concernant Chorus ou la conformité au RGPD. Une fois ces éléments renseignés, cliquez sur « VALIDER L'INSCRIPTION », ce qui entraine votre transfert dans la liste des « Inscrits pour l'année 2022 ». La confirmation de votre inscription s'affiche et vous pouvez dès cet instant imprimer votre badge.

Etape 3 – Impression du badge :

Comme les années passées, il vous appartiendra d'imprimer vous-même votre badge (badge valable à la fois pour le Congrès et pour le Salon), en noir et blanc, badge que vous devrez présenter à l'entrée du Congrès pour obtenir, notamment le bracelet unique de sécurité mais qui vous servira aussi de justificatif dans le cadre du dispositif négocié de réduction SNCF pour le Congrès.

Dans la liste « Inscrit pour l'année 2022 », cliquez sur l'icône imprimante à côté de votre nom pour imprimer votre badge. Les autres icônes contiguës permettent soit de modifier les informations relatives à votre inscription soit de la supprimer et ce à tout moment.